

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (**extraordinaire**) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 27 février 2025 à 16 h 30, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 17 MARS 2025**

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique		X*
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	Siège vacant (personne diplômée)	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne étudiante)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X*
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
* Absence motivée					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 40.

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025.

4.- Prochaine réunion (lundi 17 mars 2025)

5.- Clôture de la séance

## 2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

## 3.- **Adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025**

Les membres du conseil d'administration sont invités à adopter un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025.

À la suite d'enjeux de mauvaises créances générées par des frais de scolarité impayés, l'UQO souhaite revoir ses processus de paiement pour les personnes étudiantes qui se retrouvent sous la catégorie de frais de scolarité la plus onéreuse.

Pour illustrer les principaux regroupements de frais de scolarité existants, voici à titre indicatif les quatre grands volets associés aux différents profils de personnes étudiantes :

- Volet A - Frais de scolarité équivalents aux personnes étudiantes québécoises;
- Volet B - Frais de scolarité équivalents aux personnes étudiantes canadiennes non québécoises;
- Volet C - Frais de scolarité équivalents aux personnes étudiantes françaises et belges;
- Volet D - Frais de scolarité équivalents à toutes autres personnes étudiantes.

De façon générale, les frais de scolarité pour les personnes étudiantes sous le volet D se chiffrent à environ 13 000 \$ par trimestre d'étude et, par conséquent, c'est sous ce volet que se retrouve la part la plus importante de la dette des frais de scolarité impayée. Afin de remédier à la situation, l'UQO souhaite que toutes les personnes étudiantes regroupées sous le volet D paient leurs frais de scolarité en amont au début du trimestre, et ce, à compter de l'automne 2025. En ciblant une date limite de paiement au 22 août 2025 pour l'ensemble des personnes étudiantes sous le volet D, l'Université voit à une gestion saine et responsable de ses finances.

Il est donc nécessaire d'adopter un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026, et ce, à partir du trimestre d'automne 2025. Le calendrier universitaire 2025-2026 préalablement adopté demeure quant à lui inchangé. Il est à noter que pour l'année universitaire 2026-2026, il est prévu que toutes les dates soient intégrées dans le calendrier universitaire officiel. Ainsi, l'adoption d'un calendrier complémentaire ne sera pas nécessaire pour l'année 2026-2027.

La rectrice précise entre autres en séance que des vérifications préalables ont été faites et confirment la légitimité du calendrier proposé, lequel n'est en aucun cas discriminatoire puisque la distinction entre les personnes étudiantes est basée sur le lieu de résidence et non sur l'origine ethnique.

Un membre souhaite savoir si le paiement des frais de scolarité en amont au début du trimestre pourrait éventuellement s'appliquer à toutes les personnes étudiantes, peu importe leur lieu de résidence, étant donné que la suppression des Bourses perspectives Québec pourrait affecter la capacité de payer de davantage d'étudiant·es. La rectrice indique que cela n'est pas prévu pour l'instant puisqu'une clause des droits acquis assurera aux étudiant·es déjà inscrit·es à un programme admissible aux Bourses perspectives de continuer à recevoir celles-ci jusqu'à la fin de leur parcours d'études. L'Université pourra par la suite vérifier l'état des mauvaises créances et réévaluer à ce moment-là.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484X-CA-7443 concernant l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30.

5.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 52.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale